

Mr le Président du Conseil Coutumier Drubea Kapoumé  
Messieurs les Présidents des Conseils coutumiers C du Pays Kanak  
Mr le Président du Congrès NC  
Mr le Président du Gouvernement NC  
Mesdames et Messieurs les représentants des Provinces Nord, Sud et  
Iles  
Messieurs les maires  
Mr le Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie

En cet instant solennel,

Permettez-moi dans ce nouvel hémicycle du Sénat Coutumier, de rendre hommage à tous ces vieux coutumiers et grands chefs membres du Conseil Coutumier Territorial de la période 1989/1998, qui ont su donner et concrétiser dès la mise en place du CCT - première reconnaissance institutionnelle de la légitimité coutumière- l'idée de la grande case kanak dont la finalité est d'organiser et de rassembler les 8 conseils coutumiers.

J'ai également une pensée de reconnaissance pour le travail effectué par mes anciens collègues sénateurs de la 3ème mandature de notre institution, celle de 2010/2015.

Je voudrais aussi rappeler que l'accord de Nouméa en créant le Sénat Coutumier en 1998, a installé durablement l'Identité Kanak dans le paysage institutionnel de notre pays. Tout n'était pas gagné, car il fallait donner corps et faire vivre cette institution.

Ainsi, alors que cette troisième mandature de notre institution arrive à son terme, -j'ai été désigné hier par mes pairs des 7 autres Conseils comme Président de cette institution pour la période 2015/2016, force est de constater au travers des bilans des 8 Conseils et du Sénat Coutumier, une certaine stagnation de nos administrations et cela au moment où une sollicitation toujours plus importante des coutumiers est constaté et cela à tous les niveaux et sur tous les plans.

Cette mandature 2010/2015 de l'institution a rendu lisible, compréhensible .... visible, l'identité Kanak en menant à son terme le chantier ayant abouti à la proclamation de la Charte du Peuple Kanak par l'ensemble de nos autorités coutumières. L'écriture de cette charte n'est pas un aboutissement, mais doit constituer une ouverture pour une prise en compte réelle de l'identité Kanak.

Nous considérons en effet que si l'Inscription de l'Identité Kanak au chapitre XIII de la Constitution Française constitue un changement de paradigme dans le système juridique institutionnel Calédonien, nous demandons que suite à l'adoption de la Charte par la quasi-totalité de nos chefferies, les élus et les institutions républicaines de la NC changent leur regard sur le monde coutumier.

Ainsi, il appartient à notre mandature de poursuivre le travail entrepris avec comme axe principal la mise en œuvre des politiques publiques liés à la Charte du peuple Kanak .

Le nouveau souffle que nous voulons impulser repose sur une bonne coopération entre d'une part les institutions et les autorités coutumières et d'autre part, le congrès, le gouvernement, les provinces et les communes. Cette collaboration que nous appelons de nos vœux depuis toujours, passe par la discussion sur les

politiques publiques et la réforme de l'administration des affaires coutumières dont le guichet unique.

Pour finir, je voudrais vous dire que Jean Kays et ses collègues nous ont légué beaucoup de travail, pour ainsi dire, un discours de politique générale que nous allons essayer de mettre en œuvre.

Vous dire enfin pour conclure, notre conviction : « sans les Institutions républicaines, les institutions coutumières ne pourront avancer ».

Je crois que l'inverse est aussi vrai et avec humilité et respect, je salue encore ce grand jour et l'honneur que vous nous faites d'être à nos côtés.

Gilbert TEIN

Président du Sénat coutumier

de la Nouvelle-Calédonie

.....